

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie
Emploi
N° 2018-A- 15

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral du 7 février 2018 portant désignation des membres de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier n°404,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Roland VEAUX pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 27 février 2018,

ARRETE

Article 1er – Monsieur Roland VEAUX, vice-président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération à la commission départementale d'aménagement commercial du mardi 27 février 2018.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Roland VEAUX et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 26 février 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **26/02/2018**
Publié ou notifié,
Le **26/02/2018**